

PROPOSITION
DE LOI
rejetée

N° 22

SÉNAT

le 14 décembre 1967.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à modifier les limites des départements
de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.*

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1967.

Le Président,
Signé : Pierre GARET.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 297, 529 et in-8° 87.

Sénat : 55 et 82 (1967-1968).